



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 88210

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le statut d'entrepreneur-enseignant. Dans son rapport « Ambition numérique » de juin 2015, le Conseil national du numérique (CNNum) recommande de consacrer la création d'un tel statut, par extension du décret n° 87-889 du 29 octobre 1987. Il souhaite connaître les suites qu'il compte donner à cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88210

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6953

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)